



Prestations variées de communication événementielle pour l'École polytechnique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

MX25-130

Date limite de remise des plis

05 / 05 / 2026 à 15 heures

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ecole polytechnique

Direction des Achats

Représentant : Laura Chaubard Ingénieure générale de 1^{ère} classe de l'armement et présidente de l'Ecole polytechnique par intérim

Ecole polytechnique

Route de Saclay

91128 Palaiseau

La personne en charge du dossier est : Mélanie Aubry Acheteur négociateur

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations variées de communication événementielle pour l'École polytechnique.**

Code CPV	Libellé CPV
79952000	Services d'organisation d'événements

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Prestations variées de communication événementielle pour l'École polytechnique
 Acheteur	Ecole polytechnique
 Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum multi-attributaires services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	École Polytechnique Route de Saclay 91128 Palaiseau Cedex
 Durée	12 mois, reconductible 3 fois
 Développement durable	Clauses environnementales
 Pénalités	Cf article 8 du CCAP
 Variation des prix	Cf article 6 du CCAP
 Nature des prix	Cf article 6 du CCAP

■ Allotissement et structure de la consultation :

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique, la présente consultation n'est pas décomposée en lots.

En effet, les prestations objet de l'accord-cadre, relatives à l'organisation d'événements, présentent un caractère indissociable et concourent à la réalisation d'un service global.

Une décomposition en lots serait susceptible de porter atteinte à la continuité du service, à la cohérence des prestations ainsi qu'à leur bonne coordination, compte tenu des contraintes opérationnelles et des exigences de réactivité propres aux marchés subséquents.

Le recours à un marché unique permet ainsi d'assurer une optimisation des conditions d'exécution, tant sur le plan organisationnel que qualitatif.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Le contrat est **un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire** passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 1° et R2124-2, R2161-1 à 5, R2162-1 à 12 du Code de la commande publique.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de Consultation ;
- Acte d'engagement ;
- Annexes financières (Bordereau de Prix Unitaires et Scénario de Commande)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- Cadre de réponse technique ;
- Cas pratique d'évènement ;
- Liste de matériels Ecole polytechnique ;
- L'attestation de visite.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux :

La visite des lieux est obligatoire sur le créneau suivant :

Le jeudi 9 avril de 14h00 à 16h00.

Personne à contacter : christel.picot@polytechnique.edu pour confirmer votre présence au plus tard la veille de la visite soit le mercredi 8 avril avant 15h00.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Les candidats doivent, à l'issue de la visite des lieux, faire signer l'attestation de visite fournie dans le DCE.

Point de RDV pour les visites : <https://goo.gl/maps/rraGCztxF1hGa5z29>

En cas d'éventuelles questions, les candidats devront les formuler à l'issue de la visite, par écrit, sur la plateforme des achats de l'Etat à l'adresse suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront **pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur** à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

La présente consultation ne prévoit pas de prestation supplémentaire éventuelle et les candidats ne sont pas autorisés à en présenter.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics
Cadre de présentation des capacités techniques, financières et professionnelles	Annexe n°3 au présent RC à remplir obligatoirement. Le format du document doit être impérativement respecté. Aucun renvoi à d'autres documents n'est accepté et sera pris en compte.
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

Pour les sociétés candidates nouvellement créées : Les sociétés candidates nouvellement créées se trouvant dans l'incapacité de produire, dans leur dossier de candidature, les pièces et références requises dans le présent règlement de consultation sur plusieurs années peuvent justifier de leurs capacités par tout autre moyen et notamment tout document considéré comme équivalent. Les entreprises nouvellement créées peuvent notamment produire le ou les document(s) prouvant leur date de création et/ou une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalité des entreprises pour justifier de leur existence et/ou une déclaration appropriée de banque et/ou une présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

En cas d'appui d'une filiale ou d'une maison mère : Les capacités d'entreprises membres du même groupe que le candidat, ne pourront être prises en considération que dans l'hypothèse où le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (attestation sur l'honneur fournie par la société qui met les moyens à disposition).

En cas de recours à l'intérim : Le candidat ne peut se prévaloir des moyens que lui fournira ultérieurement une agence d'intérim pour répondre aux capacités minimales exigées que dans l'hypothèse où il pourra en apporter la preuve (attestation de l'agence d'intérim qu'elle sera bien en mesure d'apporter au candidat, en temps utile, les moyens en personnel requis par l'exécution du marché). A défaut de cette attestation, ce sont ses seuls moyens qui seront pris en compte.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Pour répondre à l'accord-cadre, l'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement complété, daté et signé
Offre financière – BPU	Bordereau de prix unitaires complété
Cadre de réponse technique	<u>Le cadre de réponse technique constitue la proposition technique du candidat. A ce titre, elle doit obligatoirement être renseignée et jointe à l'offre, sous peine de rejet de l'offre.</u> La notation de la valeur technique sera essentiellement réalisée à partir de ce document. Si nécessaire, il est possible de compléter certains champs en renvoyant de manière précise vers le(s) titre(s) et le(s) page(s) d'une documentation annexe transmise avec la réponse. <i>Ne seront pas pris en compte les renvois systématiques sur la totalité du cadre de réponse à des numéros de page sur un document annexe sous peine de rejet de l'offre.</i>
Mémoire technique (facultatif)	Mémoire technique avec toutes les justifications utiles et éventuellement des éléments complémentaires au cadre de réponse technique.
Attestation de visite	Attestation de visite de site obligatoire datée et signée

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Ecole polytechnique
Direction des achats
Route de Saclay
91128 Palaiseau

Contact : Remise des plis sur le profil acheteur de l'acheteur public

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ **Dépôt des attestations et certificats :**

Le profil acheteur PLACE met à disposition des entreprises un coffre-fort électronique afin de déposer les certificats et attestations suivantes :

- certificat de régularité fiscale ;
- certificat de régularité sociale ;
- cotisation employeur MSA ;

En déposant ces documents directement dans ledit coffre, vous êtes déchargé de votre obligation de transmission à l'Ecole polytechnique lors de l'attribution du marché. Si ce n'est pas déjà disponible dans votre offre, il vous sera uniquement demandé la liste des travailleurs étrangers (ou à défaut, une attestation sur l'honneur indiquant que vous n'en employez pas) et l'extrait K-bis.

L'accès audit coffre n'est possible qu'une fois votre entreprise authentifiée sur la plateforme PLACE. Celui-ci est accessible sur la page d'accueil dans la rubrique espace documentaire - coffre-fort entreprise. Si vous optez pour ce dépôt, il est nécessaire de rendre accessible les documents déposés dans le coffre-fort.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au guide utilisateur entreprise (lien : <https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/guide-esr-2017/place/GuideUtilisateurEntreprise.zip>).

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante :

Seuls les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique peuvent être adressés par courrier avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document :

Ecole polytechnique
Direction des Achats
Route de Saclay
91128 Palaiseau

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur (y compris les questions des candidats) se font de manière électronique via le profil d'acheteur de la plate-forme des achats de l'Etat à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Critères et pondérations	Descriptifs
1. Valeur technique 50%	<i>La notation de ce critère se fera essentiellement sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique</i>
Sous-critère 1.1 : Moyens humains et logistiques du candidat (5 points)	
Sous-critère 1.2 : Modalités de prise en charge des événements (10 points)	
Sous-critère 1.3 : Références similaires et réalisations argumentées du candidat (15 points)	
Sous-critère 1.4 : Cas Pratique (20 points)	
2. Approche sociale, environnementale et développement durable 20 %	<i>La notation de ce critère se fera essentiellement sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique</i>
Sous-critère 2.1 Bonne pratique du candidat en matière de responsabilité sociale (10 points)	
Sous-critère 2.2 Bonnes pratiques du candidat en matière d'impact environnemental (10 points)	
3. Prix 30 %	
- Devis Quantitatif Estimatif (DQE) non communiqué aux candidats (10 points)	Certaines lignes du BPU, sélectionnées par l'acheteur et non portées à la connaissance des candidats, sont affectées de quantités et, le cas échéant, de pondérations définies préalablement afin de constituer un DQE permettant de déterminer un montant total. Ce montant est utilisé pour l'application de la formule suivante : Pondération × (montant du DQE le moins-disant / montant du DQE

Critères et pondérations	Descriptifs
	analysé).
- Scénario de commande (20 points)	Un scénario de commande, établi par l'acheteur et commun à l'ensemble des candidats, est transmis dans le cadre de la consultation. Les candidats doivent remettre une offre technique et financière détaillée sur cette base, en chiffrant l'ensemble des prestations et en précisant les moyens proposés. Le montant total issu de ce scénario est utilisé pour l'application de la formule suivante : Pondération × (montant du scénario le moins-disant / montant du scénario analysé). Ce scénario est donné à titre indicatif, ne constitue pas un engagement contractuel et n'est pas nécessairement représentatif des prestations futures.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Multi-attribution :**

Conformément à l'article R.2162-10 du Code de la commande publique, le présent accord-cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques.

Il sera conclu avec au minimum deux (2) opérateurs économiques et au maximum trois (3) opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres recevables.

Les marchés subséquents seront attribués après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre dans les conditions prévues à l'article R.2162-7 du Code de la commande publique.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

TA de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Remy Donfrancesco (remy.donfrancesco@polytechnique.edu) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)